

ATTENTION ! NE PAS IMPRIMER CE DOSSIER RECTO-VERSO !!!

Madame, Monsieur,

Paris, juillet 2024

Veillez trouver ci-joint le Dossier complet d'Admission à la résidence de la Maison des Mines et des Ponts.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous devez fournir toutes les pièces exigées, dûment remplies, accompagnées du règlement, afin d'être admis.

- ✓ Annexes I à IV, copie de la pièce d'identité du garant
- ✓ Photo d'identité àagrafer
- ✓ Copie du passeport pour les étudiants étrangers
- ✓ Règlement d'un montant total de **1.300,00 €** comprenant :
 - **400 € de dépôt de garantie (caution) : Attention : La réglementation bancaire française interdit le paiement de la caution par carte bancaire : à régler exclusivement par chèque ou en espèces**
 - **700 €** d'avance sur frais d'hébergement
 - **200 €** correspondant au total des frais de dossier et de quote-part d'assurance locative (inutile de souscrire une assurance locative – seule l'assurance responsabilité civile, obligatoire en France, doit être souscrite par vous-même auprès d'un courtier si vous n'êtes pas couvert par celle de vos parents)

MODALITES DE REGLEMENT :

- ✓ **UN SEUL CHEQUE DE 1.300,00 €** (chèque bancaire français de préférence) à l'ordre de la MAISON DES MINES
- ✓ **OU BIEN UN SEUL REGLEMENT DE 1.300,00 € EN ESPECES**
- ✓ **OU BIEN 400 € PAR CHEQUE OU EN ESPECES + UN REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE 900 € PAR CARTE BANCAIRE**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

J.P. GUILPART
Directeur



PHOTO
D'IDENTITE
A AGRAFER OU
COLLER

ANNEXE I

**Aucune demande d'admission ne sera prise en considération
si elle n'est pas accompagnée du Règlement**

NOM :

PRENOMS :

Téléphone portable :

e-mail :

Date et lieu de naissance :

Domicile habituel :

Nationalité :

Sexe : M ou F

Elève à l'Ecole

1 ère année () - 2 ème année () - 3 ème année () – Master ()

Boursier : oui () non ()

NOM, profession et adresse des parents (à mettre à jour chaque année) :

.....
.....
.....

Téléphone fixe des parents :

Téléphone portable des parents :

Fumeur []

Non fumeur []

Camarade de chambre ("binôme") souhaité :

Ou à défaut :

A

le

Signature

Les données à caractère personnel sont conservées au plus tard 2 années après votre départ, et uniquement si les besoins du service l'exigent, en accord avec la réglementation européenne du 25-05-2018.



ANNEXE II

CONTRAT D'ADMISSION

Je soussigné(e) M. Mme (Nom,Prénom).....
reconnais avoir parfaitement pris connaissance du règlement intérieur avec ses documents annexes et m'engage à le respecter dans tous ses aspects. **Tout particulièrement, je m'engage à respecter la tranquillité des voisins à tout moment du jour ou de la nuit, notamment entre 22h et 7h.**

J'ai pris conscience que le non-respect de ce règlement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

A, le.....

Signature



ANNEXE III

RESPECT DU PLAFOND DE REVENUS

ATTESTATION

Je soussigné(e).....

certifie que **mes rémunérations, indemnités de stage, bourses et autres indemnités ou revenus, y compris les subsides que me verse ma famille**, ne dépassent pas le montant annuel du S.M.I.C. (**1.383 € NETS** mensuels en juillet 2023).

Je m'engage à fournir à l'administration de la Maison des Mines et des Ponts une copie de ma convention de stage, dès lors qu'il a une durée supérieure à un mois.

Je m'engage à libérer ma chambre au cas où, au cours de mon séjour à la Maison des Mines et des Ponts, cette situation deviendrait caduque.

Fait à, le

(signature)



ANNEXE IV

CAUTIONSOLIDAIRE

Je soussigné(e) (1)

demeurant -----

déclare me porter caution solidaire de M./Mlle -----

résident(e) à la Maison des Mines et des Ponts pour le paiement des redevances d'hébergement, assurance, charges et accessoires, dégradations, correspondant à sa présence dans cette résidence pour sa scolarité.

Je serai donc tenu à satisfaire à toutes les obligations de M.Mlle.....
.....

en cas de défaillance de sa part à l'égard de l'Association de Gestion de la Maison des Mines et des Ponts, pour cette année scolaire, selon les tarifs au verso de la présente.

Je confirme la connaissance que j'ai de la nature et de l'étendue de mes obligations en recopiant à la main la mention ci-après :

"Bon pour caution solidaire ayant parfaitement conscience de l'étendue de l'obligation contractée par moi-même, qui m'engage à acquitter, en cas de défaillance du résident"

Date :

Signature :

(1) La personne se portant caution solidaire doit joindre à la présente la photocopie recto-verso de sa carte d'identité ou de son passeport

ANNEXE VI

EXTRAIT DU REGLEMENT SANITAIRE DU DEPARTEMENT DE PARIS

Art. 25 Il est interdit de battre ou de secouer des tapis, paillasons, draperies, étoffes quelconques et des balais dans les cours ou dans les voies ouvertes ou non à la circulation. Toutefois, le secouage des chiffons d'essuyage ménager est toléré entre 7H et 8H

Aucun objet ou détritrus pouvant nuire à l'hygiène et à la sécurité du voisinage ne doit être projeté à l'extérieur des bâtiments.

Art. 26 Sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords et de laisser stationner dans les locaux communs, des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité, à la salubrité ou à la tranquillité du voisinage.

Art. 29-2 Il est interdit d'introduire par l'intermédiaire des canalisations d'immeubles, toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause directe ou indirecte soit d'un danger pour le personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation et de traitement, soit d'une dégradation desdits ouvrages ou d'une gêne dans leur fonctionnement.

Art. 78 Il est interdit de jeter dans les conduits de chute de vide ordures, des résidus ménagers liquides et tout objet susceptible d'obstruer ou de détériorer les conduits, d'enflammer les détritrus, d'intoxiquer ou de blesser les préposés chargés de l'enlèvement des ordures ménagères.

Art. 99-2 **Les objets et plantes ainsi que le linge déposés sur les balcons et les fenêtres ne doivent pas créer d'insalubrité ou constituer un danger ou une gêne pour les passants et les occupants des immeubles riverains.**

Art. 102-4 Dans les locaux d'habitation, leurs parties communes ou leurs dépendances, toutes précautions doivent être prises pour ne troubler ni les occupants, ni le voisinage par des bruits tels que ceux provenant de l'usage d'instruments de musique, d'appareils de diffusion sonore, d'appareils ménagers ou d'appareils sanitaires, ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces lieux.

Aucun bruit ne doit être audible du voisinage entre 22 heures et 7 heures.

ANNEXE VII

REDEVANCE MENSUELLE D'HEBERGEMENT POUR LES ELEVES

TARIFS 2024 – 2025 : applicables dès le 1^{er} juillet 2024

Décisions du Conseil d'Administration du 18 mars 2024

LOGEMENT CONVENTIONNÉ APL	2024 – 2025
BINOME chambre standard (2 élèves dans une chambre à 2 lits)	400 €*
BINOME chambre avec douche privative N° 112, 113, 115 à 120, 209, 210, 216, 217, 309, 310, 316, 317, 409, 410, 416, 417, 509, 510, 516, 517, 609, 610, 615, 616, L05	470 €*
BINOME chambre avec terrasse : N° 804 à 808	470 €*
BINOME studio : N°114, 222, 322, 422, 522, 621, 717	540 €*
CHAMBRE INDIVIDUELLE N° 100, 101, 625 à 629, 721 à 725, G03, G05, L01, V01	540 €*
Chambre individuelle avec douche WC : R04	415 €*
DEBINOME chambre standard (seul dans une chambre à 2 lits)	712 €*
DEBINOME chambre avec douche privative (seul dans chambre à 2 lits)	805 €*

* Tarif hors **Contribution de solidarité de 10€ / mois pour les résidents des Mines** (afin de disposer de 15 lits supplémentaires à la Cité Universitaire Internationale)

CAUTION : 400 €

FRAIS DE DOSSIER : 200 €

La Direction de la Maison des Mines et des Ponts ne peut être tenue pour responsable de l'attribution ou non de l'APL, ni de son montant : décision relevant de la CAF après étude du dossier personnel de l'élève.

TARIF OCCUPANT EXTERIEUR	2024 – 2025
BINOME	594 €
DEBINOME	832 €